Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 085-258502962-20251216-D144_COS161225-DE

D144-COS161225

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann GRALL, Thierry RICHARDEAU, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Loïc PERON, Noël VERDON, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :
Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH représentée par Daniel LAIDIN
Pascal MORINEAU représenté par Philippe BRIAUD
David BELY représenté par Pascal THIBAULT
Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT
Loïc CHUSSEAU représenté par Pascal MONEIN
Bernard LANDAIS représenté par Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné à Guy PLISSONNEAU
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy AIRIAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Alexandra GABORIAU ayant donné pouvoir à Manuel GUIBERT
Mauricette MAUREL ayant donné pouvoir à Noël VERDON
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD
Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Thomas GISBERT de CALLAC, François PETIT, Jean-Pierre CHAPALAIN, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYEN, Anthony BONNET

Date de convocation : 4 décembre 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 39
Votants : 47

Délibération ajustant le choix du grade après recrutement d'un animateur du tri et de la prévention (DCAP)

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du comité syndical en date du 28 octobre 2025 créant un emploi permanent à temps complet d'animateur du tri et de la prévention des déchets, ouvert aux 3 grades du cadre d'emploi des adjoints techniques, pour remplacer l'agent occupant précédemment cet emploi au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au sein de la Direction Communication – Animation – Prévention,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des déroulements de carrière,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 octobre 2025 le comité syndical a ouvert aux 3 grades du cadre d'emploi des adjoints techniques, l'emploi permanent d'animateur du tri et de la prévention au sein de la DCAP afin de faciliter le recrutement d'un agent sur l'emploi resté vacant suite à une mutation.

La déclaration de vacance d'emploi enregistrée sous le n° V08525090400031800 ouvrait donc l'emploi aux 3 grades.

A l'issue de la procédure de recrutement, la personne retenue est nommé stagiaire au grade d'adjoint technique. Par conséquent, il convient d'actualiser le tableau des effectifs en supprimant les 2 autres grades d'adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 085-258502962-20251216-D144_COS161225-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **supprimer** les grades d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe associés à l'emploi d'animateur du tri et de la prévention,
- **charger** le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **supprime** les grades d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe associés à l'emploi d'animateur du tri et de la prévention,
- **charge** le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 19/12/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 19/12/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).